

La Lettre

de la Fondation de la Résistance

Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République
n° 88 – mars 2017 – 5,50 €



Dossier thématique

La recherche biographique sur un résistant

Histoire d'objets de la Résistance

Cette nouvelle rubrique de *La Lettre* présente, chaque trimestre, l'histoire d'un objet emblématique de la Résistance. Elle montre comment ces objets ont marqué durablement l'histoire et la mémoire de la Résistance. Les lecteurs peuvent retrouver d'autres objets de la Résistance commentés de la sorte grâce au musée de la Résistance en ligne www.museedelaresistanceenligne.org

La bicyclette, véhicule à tout faire de la Résistance

Pendant l'Occupation, les déplacements des Français font l'objet d'une surveillance très étroite. Tous les transports en commun, trains, bus, tramways, métro parisien, qui connaissent des records d'affluence⁽¹⁾ font l'objet de contrôles inopinés de la part des forces de répression. Les contrôles d'identité y sont fréquents, tous comme ceux des bagages à la sortie des gares. L'usage de l'automobile est également très surveillé et exposait son chauffeur à des contrôles routiers. Parmi les propriétaires de véhicules ayant échappés aux réquisitions allemandes, seuls quelques-uns dont la profession justifiait l'emploi d'une automobile (médecins, industriels, fonctionnaires des services du ravitaillement...) pouvaient bénéficier de bons d'achat de carburant mais surtout d'un *Ausweis*, autorisation spéciale de circuler dans un secteur géographique limité et à certaines périodes seulement.

Un mode de transport sûr mais réglementé

Pour limiter les risques de se faire arrêter lors de leurs déplacements incessants, l'expérience montre rapidement aux résistants que la bicyclette est un moyen de transport sûr et fiable. Mode de transport populaire des quarante millions de Français de l'époque, plus de onze millions de bicyclettes sont en circulation en 1943⁽²⁾. Circuler à vélo pour les résistants est une façon de se fondre dans la masse anonyme des Français, tout en leur permettant d'éviter les trajets sur des axes fréquentés, donc plus contrôlés. Un résistant muni d'un cycle a l'assurance d'être ponctuel à ses rendez-vous et de s'éclipser rapidement après. En ville, il a l'avantage d'être furtif et de permettre de se faufiler dans des ruelles pour échapper à d'éventuelles filatures. Pourtant à l'époque, une réglementation pesante s'applique aux utilisateurs de cycles⁽³⁾ et doit être scrupuleusement respectée pour éviter les contrôles plus poussés. Pour être en règle, ils devaient veiller à ce que leur vélo soit muni d'une plaque fiscale⁽⁴⁾, d'une plaque d'identité⁽⁵⁾, d'une plaque d'immatriculation (en région parisienne)⁽⁶⁾ et d'une plaque de sécurité⁽⁷⁾.

Un engin très convoité

Le résistant et historien Henri Noguères, rapporte combien ce mode de transport fut largement adopté par tous les acteurs de la lutte clandestine. « *Que ce soit dans Paris [...], en banlieue, dans les grandes villes ou dans les campagnes, l'usage du vélo se confond avec*

les souvenirs de la Résistance. Résistants de tous âges, de toutes origines, sédentaires ou illégaux, simples exécutants ou grands chefs "historiques", le vélo a été leur lot commun »⁽⁸⁾. Charles Tillon, commandant en chef des FTPF, le confirme : « *J'ai fait tout mon travail de chef des FTP avec ma bicyclette.* »⁽⁹⁾ Le 19 août 1944, c'est juché sur un vélo qu'Henri Rol-Tanguy, chef des FFI de la région de Paris arrive depuis Montrouge à la préfecture de police de Paris pour prendre le commandement de l'insurrection parisienne.

Ce moyen de transport était si précieux en ces temps de pénuries qu'il était très souvent l'objet de vol. Outil vital pour les responsables du fonctionnement des organisations, sa perte est vécue comme un drame, comme l'atteste Daniel Cordier, secrétaire de Jean Moulin de 1942 à 1943⁽¹⁰⁾. À l'inverse, il arrivait que des résistants poursuivis soient contraints de dérober un vélo comme Charles Debarge dans le Pas-de-Calais qui quelques jours après adressa à son propriétaire une lettre d'excuse accompagnée d'un billet de banque de mille francs en dédommagement. Regrettant de ne pouvoir lui donner plus : « *Étant communiste, pourchassé par toute la police, je n'ai pas toujours le loisir de gagner de l'argent* »⁽¹¹⁾.

Des missions clandestines variées

En plus de se rendre rapidement aux rendez-vous, au sein des organisations clandestines le vélo permet aux agents de liaison de faire parvenir rapidement des messages et des renseignements entre les différents résistants. Le vélo offre à l'agent de liaison de multiples caches pour y dissimuler ses messages compromettants comme les poignées du guidon, la pompe, l'espace entre la chambre à air et le pneu... Ce mode de locomotion met à rude épreuve les corps des agents : « *À la Libération, j'étais prête pour le tour de France !* »⁽¹²⁾ se souvient avec humour Colette Périès-Martinez, jeune agent de liaison dans l'équipe féminine créée par le commandant Valette d'Osia. À partir de 1942, elle sillonne les routes de Haute-Savoie, parcourant jusqu'à 100 kilomètres par jour!

La bicyclette sert aussi à transporter des armes et des sommes d'argent nécessaires aux résistants, ravitailler en linge et en denrées les résistants « grillés » cachés dans des planques, assurer les liaisons au sein du maquis... En toute circonstance elle a été un auxiliaire précieux pour la reconquête de la Liberté !

Frantz Malassis

Coll. Frantz Malassis



Juchés sur des bicyclettes lourdement chargées, deux membres de Défense de la France rejoignent le maquis de Seine-et-Oise en août 1944.

Cette photographie fait partie d'un « reportage » sur les activités du mouvement Défense de la France, effectué à l'été 1944, sans doute pour décrire aux Français après la Libération ce que fut la résistance de ce mouvement.

Plaque fiscale de 1940 (5,5 x 2,9 cm).

1. Seuls 30 % des trains d'avant-guerre sont en circulation en juillet 1941. Cf. Dominique Veillon, *Vivre et survivre en France 1939-1947*, Paris, Payot, 1995, p. 140.
2. Dominique Veillon, *ibid.*, p. 152.
3. Cf. François Toché, *Comment équiper, entretenir, réparer sa bicyclette, son tandem, mai 1942*.
4. Les propriétaires devaient s'acquitter d'une taxe annuelle qui donnait lieu à la délivrance par les contributions indirectes du ministère des Finances d'une plaque en métal léger millésimée de l'année en cours laquelle devait être fixée sur l'avant du vélo. En 1942, le motif de la plaque en métal fut imprimé sur du carton puis à partir de 1943, la preuve du paiement de cette taxe prenait la forme d'un timbre qui devait être collé sur un support accroché au cycle.
5. Sur cette plaque fixée au vélo étaient gravés le nom et l'adresse du propriétaire.
6. À partir de janvier 1941, les bicyclettes de la capitale et de sa banlieue devaient être munies d'une plaque d'immatriculation. Son numéro était celui porté sur la carte grise délivrée par le commissaire de police. Cette carte indiquait le genre de bicyclette (pour homme, femme, enfant), la marque, le numéro de série et les nom et adresse du propriétaire.
7. Pour la circulation de nuit le cycle devait non seulement être équipé de deux feux réglementaires, mais encore signalé au moyen d'un disque blanc d'au moins 8 cm de diamètre placé à l'arrière quand le garde-boue ne présentait pas une surface blanche de 30 cm de longueur.
8. Henri Noguères, *La vie quotidienne des résistants de l'Armistice à la Libération (1940-1945)*, Paris, Hachette, 1984, pp 60-61.
9. Gilles Perrault, *Dictionnaire amoureux de la Résistance*, Paris, Plon-Fayard, 2014, p. 473.
10. Daniel Cordier, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, 2009.
11. Gilles Perrault, *op. cit.*, p. 472.
12. http://www.senat.fr/evenement/colloque/femmes_resistantes/webdoc/a-la-liberation-jetais-prete-pour-le-tour-de.html



Coll. Fondation de la Résistance - photo Défense de la France.



Sommaire

DOSSIER THÉMATIQUE

La recherche biographique sur un résistant

- La recherche biographique.....p. I
sur un résistant : introduction
- Une présentation des dossiersp. II
administratifs personnels des résistants
- Pour en savoir plusp. V
- Les logiques des dossiers administratifs
personnels : Yvette Gouineau p. VI
- À la recherche d'un jeune résistant
mort en déportation : Michel Guillermin... p. VII
- Croiser les sources :
le parcours de Pierre Sudreau p. VIII

Mémoire et réflexions

- Histoire d'objets de la Résistance p. 2

La vie de la Fondation de la Résistance

- Activités du département
recherche et pédagogiep. 4
- Activités du département AERI p. 6
- À lire..... p. 6
- Hommage..... p. 8

Les activités de MER

- Association des amis
de la Fondation de la Résistance.....p. 5

Malgré toutes les démarches entreprises, la Fondation de la Résistance n'a pas pu retrouver les ayants droits de certaines photographies. Les personnes disposant de ces droits peuvent prendre contact avec la Fondation de la Résistance.

Éditeur: Fondation de la Résistance
Reconnue d'utilité publique par décret
du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage
du Président de la République
30, boulevard des Invalides - 75007 Paris
Téléphone: 01 47 05 73 69
Télécopie: 01 53 59 95 85
Site internet: www.fondationresistance.org
Courriel: fondresistance@sfr.fr
Directeur de la publication: Gilles Pierre Levy,
Président de la Fondation de la Résistance.
Rédacteur en chef: Frantz Malassis
Comité de rédaction: Fabrice Bourrée,
Paulina Brault, Bruno Leroux, Frantz Malassis,
Jean Novosseloff,
Hélène Staes, Manuel Valls-Vicente,
Fichier des abonnés: Amélia Polonia-Vaz
Maquette, photogravure et impression:
humancom, 2 bd du général de Gaulle
92120 Montrouge.
Revue trimestrielle. Abonnement pour un an: 20 €.
n° 88: 5,50 €
Commission paritaire
n° 1120A07588 - ISSN 1263-5707
Dépôt légal: mars 2017

Monument Jean Moulin, dit le glaive brisé à Chartres. Œuvre conçue et réalisée par le sculpteur Marcel Courbier (DR)

En janvier dernier, nous avons été endeuillés par la disparition de Jacques Vistel. Homme ayant marqué le monde de la Culture et grand serviteur de l'État, il avait rejoint la Fondation de la Résistance à ses débuts. Son goût pour l'histoire de cette période cruciale de notre Nation et son attachement à la mémoire de son père Alban Vistel, compagnon de la Libération, l'avaient amené à prendre de plus en plus de responsabilités au sein de la Fondation. Lorsqu'en 2009, Pierre Sudreau souhaite mettre un terme à son mandat de Président de la Fondation de la Résistance, c'est tout naturellement vers Jacques Vistel qu'il se tourne, montrant de la sorte toute la confiance qu'il plaçait dans la nouvelle génération pour transmettre l'histoire et le message moral incarné par la Résistance.

Je tiens aujourd'hui à saluer le travail de Jacques Vistel à qui la Fondation doit beaucoup. Voulant que l'histoire et les valeurs de la Résistance s'inscrivent durablement dans la mémoire collective, il était très attaché au développement du Concours national de la Résistance et de la Déportation. Concours qu'il considérait comme la pierre angulaire de notre action à destination des collégiens et des lycéens, qui ainsi seraient de futurs citoyens éclairés de notre Pays. Si le patrimoine moral de la Résistance le préoccupait au plus haut point, il était aussi très attaché à la conservation des traces matérielles de ce passé. Aussi, avait-il suivi de près la campagne nationale de collecte d'archives privées et le soutien apporté aux musées de la Résistance, deux actions menées en lien avec plusieurs partenaires dont le ministère de la Culture qu'il connaissait bien.

C'est un homme de dialogue, passionné à la fois par l'Art et la chose publique que nous avons perdu. Avec lui, je perds également un ami. C'est au nom de cette amitié qu'en juin dernier, en accord avec le conseil d'administration de la Fondation j'ai accepté d'exercer les fonctions de Président tant que durerait son empêchement.

Dans ce numéro de notre revue, nous avons tenu à présenter la richesse mais aussi les limites des archives contenues dans les dossiers administratifs personnels des résistants pour retracer leur parcours. Ce dossier méthodologique donne des conseils utiles à tous ceux qui veulent se lancer dans ce type de recherche biographique, que ce soit à titre familial ou en tant que chercheur amateur.

Toutes ces actions que nous menons au sein de la Fondation de la Résistance, qu'elles touchent aux domaines de la recherche, de la pédagogie, de la Mémoire et de la diffusion de ces connaissances par nos publications ou de nos sites internet, nécessitent des moyens financiers. Or, ces moyens sont de plus en plus difficiles à obtenir dans la conjoncture actuelle. C'est pourquoi j'appelle tous ceux qui le peuvent à soutenir nos actions par un don, un legs, un abonnement de soutien à notre revue... Tous vos soutiens nous montrent votre attachement à nous voir poursuivre les missions assignées par nos fondateurs pour que l'héritage spirituel de leur engagement d'alors soit transmis au-delà de leurs propres vies. ●


Gilles Pierre LEVY

Président de la Fondation de la Résistance

La Fondation participera à la journée nationale de la Résistance le 27 mai 2017

Le 27 mai prochain, dans le cadre de la journée nationale de la Résistance commémorant l'anniversaire de la séance constitutive du Conseil National de la Résistance, la Fondation de la Résistance présidera la cérémonie quotidienne du ravivage de la Flamme sur la tombe du soldat inconnu.

La Fondation y présentera symboliquement plusieurs drapeaux qui lui ont été confiés par des associations issues de la Résistance lors de leur dissolution.

Nous vous invitons à venir partager ce moment de recueillement avec les membres du conseil d'administration de la Fondation de la Résistance. Rendez-vous à 17 h 30 sous l'Arc de Triomphe.



Le mot du Président

Activités du département recherche et pédagogie

Formation académique « Résistance, répression, écriture »

La Fondation de la Résistance a reconduit une formation académique interdisciplinaire lettres-histoire à destination des enseignants pour les sensibiliser à l'enseignement de la Résistance au collège et aux lycées.



Intervention de Laurent Douzou au cours de la formation « Résistance, répression, écriture ».

Pour la troisième année consécutive, la formation académique interdisciplinaire « Résistance, répression, écriture » a eu lieu les 26 et 27 janvier 2017 au siège de la Fondation de la Résistance et aux Archives nationales. Elle a réuni trente enseignants de l'académie de Versailles inscrits quelques mois auparavant *via* le Plan académique de formation.

La confiance réitérée de l'inspection de l'académie de Versailles et la fidélité de ses partenaires, les Archives nationales et la Maison des écrivains et de la littérature, ont permis à la Fondation de la Résistance de mener à bien une formation interdisciplinaire exigeante et toujours très appréciée des professeurs.

La réforme du collège et la réalisation concrète des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) explique sans doute la présence massive de professeurs de lettres et d'histoire-géographie enseignant en collège. Des professeurs bivalents lettres-histoire-géographie de lycées professionnels ont été également nombreux à s'inscrire. Cette formation académique s'adresse en priorité, mais sans exclusivité, à des binômes ou trinômes d'enseignants d'histoire-géographie, de lettres, et de documentation qui souhaitent travailler ensemble sur le thème de la Résistance dans un même établissement scolaire.

Des regards croisés sur la Résistance

Au siège de la Fondation de la Résistance, la première journée a été consacrée aux différents registres d'écriture. Laurent Douzou, professeur des universités, a présenté l'historiographie de la Résistance au travers de textes puisés dans des registres variés écrits pendant et après la guerre. La matinée a été aussi l'occasion de présenter l'ouvrage *Enseigner la Résistance* (Éditions Canopé, 2016) dirigé par Laurent Douzou et Tristan Lecoq.

L'après-midi, une conférence à deux voix sur la poésie de la Résistance a été donnée par Anne Bervas-Leroux, professeur de lettres au collège et formatrice dans l'académie de Versailles, et Bruno Leroux, directeur historique de la Fondation de la Résistance. Des poèmes de Robert Desnos et de Paul Éluard ont été étudiés sous un double regard littéraire et historique, montrant ainsi la pertinence d'un travail interdisciplinaire en classe.

Toutes ces conférences ont été filmées par Jean-Luc Gaffard de la Délégation académique au numérique éducatif Versailles (DANE). Elles seront très bientôt en ligne et consultables par tous. Nous vous en tiendrons informés.

Des archives pour écrire

Sur le site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales, la deuxième journée de formation a été consacrée à la question de la transmission des archives et à la production littéraire contemporaine.

Patricia Gillet, conservateur en chef du patrimoine, a présenté le travail de collecte des archives privées de la Seconde Guerre mondiale, dans lequel la Fondation de la Résistance a un rôle actif, puis a mis l'accent sur les écrits d'Albert Grunberg ⁽¹⁾ et ceux d'André Meifred-Devals. Frantz Malassis, chef du département documentation et publications de la Fondation de la Résistance, a ensuite proposé une exploitation pédagogique élaborée à partir de photographies du mouvement Défense de la France. Enfin, Christophe Barret et Ludovic Lavigne, référents histoire et arts du service éducatif des Archives nationales, ont présenté les ateliers, des ressources numériques et une lecture pluridisciplinaire de documents consacrés à la musique et aux arts plastiques. Des documents originaux ont été exposés à cette occasion.

Pascal Péro, de la Maison des écrivains et de la littérature, a rappelé les modalités d'intervention d'un écrivain dans un établissement scolaire, avant que Françoise Henry, auteure du livre *Plusieurs mois d'avril* (Gallimard, 2011) entame un dialogue avec Anne Bervas-Leroux autour du travail de l'écrivain et de la question de la transmission d'une histoire familiale. Pour conclure, Hélène Staes, responsable des activités pédagogiques de la Fondation et organisatrice de ces journées de formation, a présenté une sélection d'archives privées issues du fonds Octave Simon consultable sur le Musée de la Résistance en ligne.

Avec l'accord de toute l'équipe et les encouragements des professeurs présents, cette formation sera renouvelée l'an prochain. ●

Hélène Staes

(1) Son journal personnel a été publié aux éditions de l'Atelier en 2001 sous le titre *Journal d'un coiffeur juif à Paris sous l'Occupation*.

Cycle de conférences autour du livre *Enseigner la Résistance* (Canopé Éditions, 2016)

Laurent Douzou, Tristan Lecoq et Hélène Staes ont présenté l'ouvrage *Enseigner la Résistance* à des enseignants venus nombreux à La Coupole (Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord – Pas-de-Calais) lors d'une demi-journée de formation organisée le 8 mars 2017 par l'IA-IPR d'histoire-géographie de l'académie de Lille Christine Dalbert.

Que soient remerciés pour leur rôle essentiel dans cet événement Laurent Seillier, professeur référent, et Laurent Thiéry, historien de La Coupole. Les prochaines conférences auront lieu à Strasbourg le 15 mars 2017, à Grenoble le 22 mars 2017 et à Maisons-Alfort le 26 avril 2017.

Hélène Staes



Françoise Henry, auteure de *Plusieurs mois d'avril* présente quelques archives familiales, sources d'inspiration de ce livre.

La recherche biographique sur un résistant

Ce dossier se veut un petit guide d'orientation à travers le « maquis » des archives permettant de reconstituer, non pas la biographie entière d'un résistant, mais son parcours dans la Résistance. Il s'adresse avant tout aux chercheurs amateurs qui, par intérêt familial ou autre, souhaitent se lancer dans ce type de recherche passionnante quoique semée d'embûches.

La recherche biographique sur un résistant : introduction

Par Fabrice Bourrée et Bruno Leroux

Le pavillon du Roi, au château de Vincennes, lieu de consultation des dossiers d'homologation conservés par le Service historique de la Défense.

Les pages qui suivent ne visent qu'à présenter les dossiers personnels pouvant concerner un(e) résistant(e). Les explorer ne constitue bien entendu que la première étape d'une vraie recherche historique : outre le fait qu'il convient de croiser ces dossiers entre eux et avec ceux des camarades cités par le ou la résistant(e), ils ne prennent tout leur sens qu'avec des lectures en parallèle des ouvrages ou articles relatifs aux organisations à laquelle il ou elle a appartenu. Dans l'immense majorité des cas, ces croisements ou ces lectures ajouteront peu ou pas à la connaissance factuelle du parcours individuel. Mais en replaçant celui-ci dans une histoire collective, ils seront essentiels pour mieux comprendre les motivations et l'expérience vécue par celui ou celle auquel on s'intéresse.

Avant d'aborder le descriptif des nombreux types de dossiers disponibles, il convient d'attirer l'attention sur ceux qui concernent le plus grand nombre de résistants et d'évoquer les logiques administratives ayant présidé à leur constitution.

Les premiers dossiers constitués après la Libération sont ceux de « l'homologation » de services par l'autorité militaire, actuellement conservés au Service Historique de la Défense, à Vincennes. Ce sont les plus nombreux, car ils incluent les volontaires de l'été 1944. Néanmoins, ayant pour principal but de verser des pensions militaires, l'administration a privilégié les engagements qui se rapprochaient le plus de ceux des combattants

réguliers, retenant en gros tous les membres des réseaux liés aux Alliés et des FFI, mais sélectionnant parmi les membres des organisations orientées vers la propagande, les manifestations ou les grèves (mouvements, partis, syndicats) et ignorant le sauvetage des Juifs. De surcroît, ce processus n'a pas englobé de nombreux étrangers ayant résisté collectivement en France.

Pour compenser certains de ces biais, le statut de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR) a été créé en 1949, entraînant la constitution d'une deuxième vague de dossiers. Ils incluaient une partie seulement des homologués, la résistance étant définie par la nécessité de s'être engagé quelques mois avant le débarquement du 6 juin 1944. Mais pour satisfaire à ce critère, il suffisait désormais de fournir des attestations de plusieurs camarades. L'attribution de « cartes CVR » a continué pendant des dizaines d'années, avec quelques aménagements. Les dossiers de CVR sont aujourd'hui conservés aux Archives départementales. Ils n'ont pallié que certains biais de l'homologation, ne pouvant en particulier rendre compte d'engagements situés à la périphérie des organisations mais nécessaires à leur développement ; il en résulte souvent une sous-représentation des femmes et des paysans. D'où l'intérêt des dossiers de « refusés », heureusement consultables à Vincennes comme aux AD. D'autres dossiers liés à la reconnaissance ne sont pas à négliger : ceux relatifs aux décorations, lesquelles ne se réduisent

SOMMAIRE

- La recherche biographique p. I
sur un résistant : introduction
Par Fabrice Bourrée et Bruno Leroux
- Une présentation des dossiers p. II
administratifs personnels des résistants
Par Fabrice Bourrée
- Pour en savoir plus p. V
- Les logiques des dossiers p. VI
administratifs personnels : Yvette Gouineau
Par Fabrice Bourrée
- À la recherche d'un jeune résistant p. VII
mort en déportation : Michel Guillerm
Par Fabrice Bourrée
- Croiser les sources : p. VIII
le parcours de Pierre Sudreau
Par Bruno Leroux

pas aux deux créées pendant la guerre (Ordre de la Libération et Médaille de la Résistance française) car de nombreux résistants ont par exemple obtenu la Légion d'honneur ou la Médaille militaire.

En parallèle à ces deux premiers processus, une partie des résistants a fait l'objet d'un troisième dossier administratif : celui de victime de la répression, qu'ils aient été internés dans les prisons françaises ou allemandes ou déportés dans l'univers concentrationnaire. Ces dossiers sont consultables à Caen, dans une autre antenne du Service Historique de la Défense.

Ces trois grands types de dossiers personnels ont été établis après la Libération. Ils peuvent être complétés par une autre catégorie d'archives, mais qui ne concerne qu'une partie des résistants : les archives des organismes de répression (police et justice) de l'occupant et de l'État français. Moins aisément consultable parce que dispersée, cette catégorie d'archives nécessite de surcroît des précautions d'interprétation particulières.

Pour montrer l'intérêt et les limites de l'exploration des dossiers personnels, on a choisi trois exemples (Yvette Gouineau, Pierre Guillerm, Pierre Sudreau), qui ne prétendent absolument pas à être représentatifs de l'extraordinaire diversité des parcours résistants et des archives pouvant les concerner. Ils se concentrent plutôt sur les éléments auxquels, le plus probablement, se trouvera confronté le chercheur débutant : la perplexité devant les logiques administratives de l'homologation (pour autant qu'on puisse les résumer, en l'absence d'une publication scientifique sur ce sujet), la frustration devant la maigreur des renseignements découverts (cas de la plupart des résistants), la confrontation inévitable, enfin, avec les difficultés d'interprétation posées par plusieurs sources divergentes voire qui se contredisent. ■

Photo Fabrice Bourrée

Une présentation des dossiers administratifs personnels des résistants

Par Fabrice Bourrée

Les dossiers des résistants conservés au Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes

Il s'agit d'abord des dossiers d'« homologation » individuelle (**série 16 P**⁽¹⁾), constitués au lendemain de la guerre. Comme leur nom l'indique, ils avaient pour but de recenser les services dans la Résistance d'une personne pour lui permettre de bénéficier d'avantages (soldes, pensions, etc.) habituellement réservés aux combattants réguliers. Ce filtre a privilégié la résistance organisée et, à l'intérieur de celle-ci, les organisations et les formes d'action de type paramilitaire. Ces critères restrictifs de l'homologation rendent nécessaire de garder à l'esprit deux réalités : on peut avoir résisté sans avoir de services homologués, et quand on a des services homologués, ils peuvent ne refléter qu'une partie des actes de résistance réellement effectués. Par ailleurs, en termes de contenu, ces dossiers sont extrêmement inégaux, d'une page à une centaine⁽²⁾.

Les dossiers d'homologation, et leurs catégories : FFL, FFC, FFI, RIF, DIR

Les dossiers des **Forces Françaises Libres** (FFL) et ceux des **Forces Françaises Combattantes** (FFC, appellation regroupant les réseaux de renseignement, d'action, d'évasion liés à la France libre ou aux Alliés) sont les seuls à contenir des archives antérieures à la Libération.

Dans les 52 000 dossiers **FFL** se trouvent des fiches de situation avec des renseignements civils et militaires, photographie et empreintes digitales. Si le Français libre s'est engagé sous un nom d'emprunt, son dossier comporte plusieurs fiches et parfois son acte d'engagement.

Les 109 000 dossiers des **FFC** homologuent les agents des réseaux selon trois catégories (P2 : à plein temps, P1 : avec une activité professionnelle, P0 : occasionnel) et pour des périodes très précises servant à délimiter les droits, mais qui ne correspondent qu'approximativement à la réalité historique de ce que signifiait, sur le terrain, le recrutement dans un réseau.

S'ils ont fait un séjour à Londres, le dossier s'apparente à un dossier de carrière. Il contient alors : des états signalétiques et de services d'officier, des propositions d'avancement (pour les militaires d'active ou de réserve) ou d'assimilation (pour ceux qui ne le sont pas), des ordres de départ et de retour de mission généralement sous différentes identités, des

appréciations d'officiers britanniques qui ont pu les encadrer, un livret médical, un *Soldier's Pay Book*, des bons d'habillement.

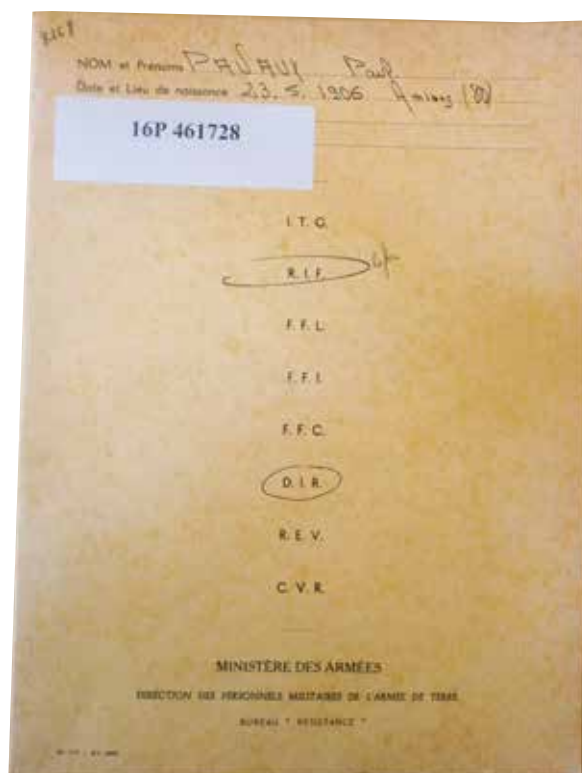
Pour les FFC recrutés en France et qui ne l'ont jamais quitté, l'état signalétique a été rempli lors de la démobilisation par eux ou leur chef, sous en-tête de la Direction générale des services spéciaux (le successeur du Bureau central de renseignement et d'action de la France libre). En plus des renseignements

légaux civils ou militaires de juin 40 à la Libération, les actes de résistance individuels ou collectifs. Les pièces jointes peuvent être des certificats FFI régionaux, attestations des chefs, parfois aussi des extraits de citations ou des mémoires de proposition pour des décorations.

Les 22 000 dossiers des membres de la **Résistance Intérieure française** correspondent à une sélection radicale parmi les membres d'organisations clandestines non « militaires » (mouvements, partis, syndicats) ; les droits à pensions militaires, et donc l'homologation, sont réservés à ceux qui ont souffert de la répression (internement, déportation, blessures, mort). On retrouve le formulaire de 4 pages avec pièces justificatives. La 5^e page, en cas de demande à titre posthume, indique les autorités ayant procédé à l'arrestation, le jugement éventuel, les lieux de détention et circonstances du décès.

Dossier d'homologation (série 16 P) de Paul Pavaux.

Sont cerclées les deux catégories pour lesquelles il a déposé une demande. Refusé dans la RIF, il est homologué comme Déporté (ou) Interné de la Résistance.



© SHD, GR 16 P 461728

d'état-civil, l'agent donne ses pseudonymes, son indicatif (identifiant donné lors des transmissions radio clandestines), le nom de son supérieur hiérarchique direct, le nom du réseau et sa date d'entrée dans celui-ci ; s'il a appartenu à plusieurs réseaux, il remplira une fiche par réseau. Parfois, on a la chance de trouver des rapports d'activité de l'agent.

Les trois autres catégories de dossiers (FFI, RIF et DIR) renferment des dossiers de demande de droits, remplis par les résistants, leurs chefs ou leurs ayants cause, avec des pièces justificatives jointes. La plupart du temps, les informations les plus riches se trouvent dans la rubrique « compte rendu d'activité ».

Les 260 000 dossiers des membres des **Forces françaises de l'intérieur** s'organisent autour de formulaires de demande de certificat d'appartenance et d'homologation de grade FFI. Ces formulaires de 4 pages (avec une 5^e en cas de demande à titre posthume) renseignent sur l'état-civil, les occupations

Les dossiers des **Déportés Internés de la Résistance** (généralement membres de l'une ou l'autre des catégories précédentes) concernent les détenus des camps d'internement, des prisons et des camps de concentration. Les lieux de détention couvrent la France, l'Allemagne et les territoires occupés par elle, mais aussi l'Espagne qui, quoique neutre, internait les résistants tentant de rejoindre Londres via les Pyrénées.

Il s'agit de dossiers complémentaires des dossiers DIR conservés à Caen (voir plus loin), lesquels concernaient l'attribution du titre de déporté résistant ou d'interné résistant. Une fois celui-ci obtenu, on devait remplir un dossier supplémentaire comportant copie de la décision d'attribution du titre et un formulaire d'homologation des blessures de guerre. Le tout permettait d'obtenir un « certificat de validation des services, campagnes et blessures », condition pour se voir verser la « solde de captivité » dont le montant augmentait selon les cas : interné, déporté revenu, déporté décédé.

Les dossiers des services secrets français

Pour les **Forces Françaises Combattantes**, ont été récemment rendus accessibles à Vincennes d'autres dossiers individuels au sein d'un fonds (sous-série GR 28 P) émanant des services secrets français libres, le Bureau central de renseignement et

d'action (BCRA), et de leur successeur immédiat à la Libération, la DGER (Direction générale des études et recherches). Sous la cote **GR 28P 4** on trouvera des dossiers personnels d'agents des réseaux, cumulant des archives BCRA datant généralement de la période 1942-1944 (compte rendu d'interrogatoire lors de l'incorporation, fiche d'identification, dossier de faux papiers, ordre et compte-rendu de mission), à côté de questionnaires des années 1944-45 sur leur activité résistante et, parfois de relevés de services plus tardifs par le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), en tant que service « liquidateur » du BCRA. Lorsqu'ils existent, les interrogatoires BCRA (des agents arrivant de France pendant la guerre) et les questionnaires DGER de la Libération sont d'une grande richesse, l'objectif des services secrets étant de croiser les informations obtenues avec celles d'autres agents.

Enfin, 16400 dossiers personnels des FFC existent sous la cote **GR 28P 11**, beaucoup plus hétérogènes. Ce sont des dossiers constitués pendant la guerre par le BCRA sur les agents alors connus de lui, mais ils ont souvent été vidés de certaines pièces au profit d'autres fonds, au point d'être parfois réduits à un seul document. De surcroît, ils sont classés par ordre alphabétique des « noms de guerre » des agents. Les équivalences avec les vrais noms ont été recherchées et notées, mais parfois en vain.... Voici des exemples des documents des années de guerre qu'on peut y trouver : actes d'engagement, états signalétiques et de service, photographies d'identité, ordres de mission, questionnaires signalétiques (comportant 20 à 25 questions immuables), testaments olographes d'agents en partance pour la France, dates d'arrivée, d'envol, de débarquement, de départ en mission, phrases codées, dites « phrases BBC ».

Au-delà des dossiers personnels : les archives collectives

La procédure d'homologation a été à la fois individuelle et collective : les services individuels d'un résistant ne pouvaient être homologués qu'au sein d'une organisation elle-même homologuée. La liste de ces organisations homologuées (268 réseaux, une soixantaine de mouvements, etc..) a fait l'objet de parutions au *Journal officiel*. Il y a donc à Vincennes des dossiers d'homologation de réseaux (GR 17 P), de mouvements (GR 18 P) de maquis (GR 19 P), contenant des rapports généraux d'activité et des listes d'agents.

Cependant l'absence d'une étude scientifique du processus général de l'homologation se fait ici cruellement sentir. Car ces dossiers collectifs sont le domaine où la logique administrative a abouti à s'éloigner le plus de la réalité historique : parfois les membres d'organisations distinctes sous l'Occupation ont été regroupés sous le nom de l'une d'entre elles ; une organisation a été homologuée comme réseau alors qu'elle était plutôt un mouvement (le musée de l'Homme) ; une autre (Résistance-Fer) est une création d'après-guerre permettant de regrouper les cheminots ayant résisté dans des organisations clandestines distinctes. On ne saurait donc trop recommander au chercheur de ne pas prendre pour argent comptant ce tableau *a posteriori* des organisations résistantes.

Bien sûr, en matière d'archives collectives, il y en a beaucoup d'autres, où peuvent se trouver disséminées des informations sur des individus. Par exemple, aux Archives nationales la série 72 AJ contient quelques milliers de témoignages de résistants, sélectionnés

© SHD, GR 16 P 278785



Certificat d'appartenance aux FFI de Michel Guillemin.

C'est sans doute le document le plus commun dans les dossiers d'homologation, vu le nombre de FFI homologués (environ 260 000).

comme échantillon pour aider à retracer l'histoire des réseaux et des mouvements, et la série 3 AG2 contient de nombreux documents du BCRA classés par organisations (l'autre partie du fonds BCRA étant la série 28 P du SHD). Mais les explorer pour n'obtenir de renseignements que sur un individu est, sauf exception, peu rentable. ■

Les dossiers personnels liés à la reconnaissance des activités de résistance

Deux voies principales ont été empruntées pour pallier l'insuffisance du cadre de l'homologation à l'égard de la réalité du combat résistant : la définition d'un statut spécifique du résistant et l'attribution de décorations.

Le statut du résistant⁽³⁾

Celui-ci a été défini en 1949 par la création de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance (CVR). La gestion des dossiers de demande se faisait à l'échelon départemental et ceux-ci ont été conservés jusqu'à ces dernières années au sein des services départementaux de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Depuis 2008, ils ont été transférés aux Archives départementales, le processus étant à peu près achevé. Il reste un inconvénient à la consultation de ces dossiers : l'absence d'un fichier national des CVR disponible en ligne, qui permettrait de localiser immédiatement chacun d'entre eux. Car la demande de carte était faite

dans le département de résidence du résistant, qui a pu changer plusieurs fois après la guerre.

Depuis 1951, environ 263 000 cartes de Combattants Volontaires de la Résistance ont été attribuées, dont plus de 58 000 à des membres de la résistance extra-métropolitaine. Cette sous-catégorie inclut naturellement les FFL, mais aussi des prisonniers de guerre ayant accompli des actes de résistance, des personnes ayant appartenu à la Résistance dans les départements ou pays d'outre-mer, ou encore en territoire étranger occupé par l'ennemi. Pour la résistance intérieure, on a rectifié les critères de l'homologation de la manière suivante. Pouvaient devenir CVR :

- les personnes « homologuées FFC, FFI, RIF à condition que leurs services remontent à au moins 3 mois avant le 6 juin 1944 (ce qui excluait donc les volontaires de l'été 1944, même homologués).
- tous ceux déjà reconnus comme internés ou déportés résistants, auxquels s'ajoutent les morts (tués après jugement ou sommairement) et les blessés victimes de la répression pour actes qualifiés de résistance, dans

des conditions ouvrant droit à une pension militaire d'invalidité ou de décès (ceci pour les distinguer des otages et autres victimes de représailles sur la population).

- à titre exceptionnel toute personne justifiant qu'elle avait accompli des actes de résistance pendant 3 mois au moins avant le 6 juin 1944, sur production de témoignages de résistants homologués. Cette catégorie, qui concrétisait la volonté de dépasser les critères de l'homologation, a fait l'objet pendant quarante ans de nombreuses décisions contradictoires visant à imposer ou repousser une date-limite de dépôt des demandes, le milieu résistant étant lui-même divisé sur les risques d'abus. Il y a eu d'ailleurs de nombreux « refusés », dont les dossiers sont aussi accessibles aux chercheurs, qui peuvent ainsi se faire leur propre idée. Cependant, malgré cet élargissement par rapport à l'homologation, le *corpus* des CVR ne peut être considéré comme représentatif de tous les auteurs d'actes de résistance. Il a continué à



Carte et croix de Combattant Volontaire de la Résistance de Georges Lapeyre.

La carte CVR correspondait à l'obtention d'un titre qui, tout comme la carte de déporté interné de la Résistance, donnait droit au port d'une décoration, tout en permettant aussi de faire valoir auprès de l'autorité militaire des droits à pensions ou autres.



privilégier la résistance organisée. D'autre part, le nombre de demandes a souvent dépendu de la mobilisation des associations d'anciens résistants, ce qui a induit à une sous-représentation des localités où elles n'étaient pas ou peu implantées ⁽⁴⁾.

Les dossiers personnels correspondant à ces cartes ont tout de même l'avantage d'inclure de nombreux résistants dépourvus de dossier d'homologation, et de permettre de croiser les renseignements donnés par ceux déjà homologués. Cependant, à l'inverse, des résistants déjà homologués n'ont pas éprouvé le besoin de remplir de dossier de CVR, ou bien leur dossier est quasiment vide.

Outre les éléments d'état-civil, le formulaire de demande comprend des informations sur la situation militaire de l'intéressé après le 17 juin 1940, sa situation civile sous l'Occupation, ses blessures, citations et décorations et surtout un résumé de ses activités résistantes. Y sont joints, suivant les cas définis plus haut, des copies des attestations d'appartenance aux FFC ou aux FFI, des citations, des témoignages d'autres résistants à valeur d'attestations.

Aux dossiers CVR s'ajoutent ceux des « **cartes du combattant au titre de la Résistance** » (qu'on peut estimer à 56 000), qui ont permis de satisfaire un certain nombre de « refusés » de la filière CVR. Elles assouplissaient les conditions d'attribution, en particulier les 3 mois nécessaires d'activité avant le 6 juin 1944. Enfin, il faut signaler l'existence d'une « **carte du réfractaire** », visant à reconnaître un statut de réfractaire au travail en Allemagne. Elle est attribuée aux personnes qui ont refusé de répondre à un ordre de réquisition, se sont évadées de leur lieu d'affectation, ont refusé de rejoindre leur affectation à l'issue d'une première permission, se sont soustraites préventivement à la réquisition. Ces personnes doivent avoir vécu en marge des lois et règlements de l'époque. Les dossiers correspondant à ces deux types de cartes ont, eux aussi, normalement été versés aux Archives départementales.

Les décorations

Les mémoires de propositions pour des décorations sont des textes très typés : on fait l'éloge du bénéficiaire en sélectionnant dans sa carrière en fonction du profil de la décoration. Mais pour

cette même raison, ils sont parfois plus précis sur tel ou tel acte d'un résistant que les autres dossiers personnels.

Des deux principales décorations liées à la Résistance ou à la France libre, on retiendra pour notre sujet surtout la Médaille de la Résistance française (environ 65 000 personnes), car la Croix de la Libération est infiniment plus élitiste (1 038 individus dont 75% de FFL). Le dossier individuel d'un médaillé de la Résistance contient le plus souvent uniquement le mémoire de proposition (état-civil, décorations et citations déjà obtenues, texte proposé pour la citation, détail des campagnes, exposé circonstancié des faits ayant entraîné la proposition...). Certains dossiers peuvent également contenir des rapports d'activité plus détaillés, des états signalétiques des services ou des copies des décrets d'attribution.

Le contenu des dossiers est sensiblement le même pour les décorations non spécifiques aux résistants, mais que beaucoup ont également obtenu : La Légion d'honneur, la Médaille militaire. Pour la Croix de Guerre 1939-1945, il n'existe pas de dossier individuel : la seule recherche possible est le fichier central des citations décernées depuis 1914, conservé au Centre des archives du personnel militaire, à Pau. Cela dit, le texte des citations attribuées à un résistant est souvent reporté dans son dossier d'homologation à Vincennes.

Des fonds complémentaires: les archives privées des « liquidateurs »

Tant pour l'obtention de l'homologation que pour celle de la carte CVR ou d'une décoration, chaque résistant a correspondu avec le « liquidateur » d'une organisation de résistance, qui avait géré l'homologation de l'organisation elle-même et aidait ses membres à constituer leurs dossiers personnels de demandes aux administrations concernées. Pour bien des organisations, ces archives demeurent encore en mains privées, mais certaines ont été léguées à des centres d'archives, et c'est fort heureux.

En effet, ces fonds de liquidation se composent certes en grande partie de doubles des dossiers adressés aux services administratifs, qu'il s'agisse des archives collectives de l'organisation (listes de membres, de déportés, de tués et blessés, un ou plusieurs historiques, rédigés par l'officier liquidateur) ou des dossiers individuels des membres (attestation d'autres membres, fiche signalétique, activités

majeures, dates extrêmes de l'engagement, etc.). Mais les dossiers individuels contiennent également les courriers échangés avec ou au sujet du résistant, lesquels apportent parfois de précieuses informations complémentaires, du fait notamment de la difficulté de faire « entrer » tel ou tel parcours personnel dans les cadres administratifs ⁽⁵⁾.

Vu les dons d'archives de liquidation qui risquent encore de survenir, on donne ici à titre purement indicatif les localisations des principaux fonds déjà recueillis.

Au Service historique de la Défense (Vincennes), sous la cote 1K 634 sont conservées les archives de l'Organisation civile militaire (OCM) comprenant notamment près de 12 000 dossiers individuels de membres de ce mouvement.. D'autres fonds contiennent des dossiers nominatifs (liste non exhaustive) : réseau Alliance (1 K 843), réseau Armand-Spiritualist (1 K 861), Armée des Volontaires (1 K 875), mouvement Police et Patrie (1 K 980), réseau Cohors-Asturies (1 K 981), réseau Jade-Fitzroy (2009 PA 20).

Certains fonds de la **série 72AJ des archives nationales** contiennent également des archives de liquidation. C'est le cas notamment des fonds suivants : mouvement Défense de la France (72AJ/2078-2107, dossiers individuels des membres du mouvement), papiers de Jean Gemähling (72AJ/2180-2195, fichiers et dossiers individuels des agents du réseau Kasanga), papiers de Georges Tournon (72AJ/2053 et 2054, dossiers de quelques membres du réseau Jade-Fitzroy), mouvement Résistance (72AJ/2469 à 2493, dossiers individuels des résistants, résistants déportés, ou de sympathisants, associés).

Le **Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne** conserve le fonds de liquidation de l'Organisation spéciale du Parti communiste (OS), du Front National de lutte pour la Libération et l'indépendance de la France (FN) et des Francs-tireurs et partisans (FTP).

Les titres et décorations accordés par des pays étrangers

Pour mémoire, il faut rappeler que des résistants français ou ayant opéré en France peuvent évidemment avoir des dossiers personnels dans d'autres pays. Deux exemples : les Anglais et les Américains ont accordé après la guerre près de 150 000 titres de *helpers* pour reconnaître l'aide (planque et filières d'évasion) apportée par

les populations des pays européens occupés aux aviateurs ou militaires alliés se trouvant sur leur sol. En France, les *helpers* se montent à peu près 34 000. Par ailleurs, les membres des réseaux britanniques ayant opéré en France ont des dossiers individuels partiellement disponibles aux Archives nationales britanniques (ceux du *Special Operations Executive*, pas ceux de l'*Intelligence Service*).

Un type de dossiers mérite attention, car consultable en France, à l'antenne française de l'Institut Yad Vashem : ceux des Français ayant obtenu de l'État d'Israël le titre de Juste parmi les Nations, créé pour

honorer partout en Europe « les non-Juifs qui ont risqué leur vie pour sauver les Juifs » de l'extermination dans les camps nazis. À peu près 3 500 titres de Justes ont été décernés aujourd'hui pour la France, mais les conditions d'attribution de ce titre font qu'il est très loin de refléter le nombre des individus ayant effectivement contribué au sauvetage : d'une part il exclut les Juifs eux-mêmes, et d'autre part, l'attribution, qui a commencé tardivement (à partir du milieu des années 1960, et surtout à partir des années 1990) est basée exclusivement sur les témoignages de Juifs survivants.

En tout état de cause, l'existence de ce titre de Juste permet d'attirer l'attention sur certaines limites de l'homologation et de la carte CVR : privilégiant l'appartenance à une organisation dédiée à la libération militaire et politique du pays, elles laissent de côté la foule d'engagements périphériques à ces organisations, soit qu'ils aient concouru de façon plus ou moins occasionnelle à la survie matérielle de celles-ci, soit qu'ils aient été au service d'objectifs autres que la Libération (en l'occurrence, ici, le sauvetage des Juifs, mais c'est le cas aussi de la simple aide aux réfractaires du STO). ■

Les dossiers des résistants victimes de la répression conservés à Caen

Il s'agit ici de vastes ensembles de dossiers conservés par le Département des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC) du SHD, où les résistants ne sont pas isolés d'autres catégories.

Les dossiers individuels **des militaires français tombés au combat, ayant obtenu la mention « Mort pour la France »** incluent de nombreux résistants, y compris des résistants internés et déportés, dont les services ont été homologués comme « militaires ». Il s'agit essentiellement de dossiers d'état-civil, qui contiennent les pièces nécessaires à la procédure d'attribution de la mention « Mort pour la France » : extraits d'actes de naissance et de décès, correspondance variée entre l'administration du ministère, l'autorité militaire, le maire de la commune du défunt et sa famille.

Les plus intéressants sont les dossiers individuels des « **personnes déplacées** » au cours de la Seconde Guerre mondiale, qui concernent 2 millions de personnes. À côté des prisonniers de guerre et des travailleurs requis au titre du Service du Travail Obligatoire en Allemagne, ils incluent les internés dans les prisons françaises et allemandes et les déportés. Ces deux dernières catégories incluent les résistants arrêtés (mais pas qu'eux : on trouve aussi des otages, des rafles, et même des « droit commun »). On trouve donc au DAVCC de Caen des dizaines de milliers de dossiers de « Déporté Interné de la Résistance » (DIR), qui sont complémentaires de ceux conservés à Vincennes : les dossiers DIR de Caen étaient destinés à délivrer un titre, lequel donnait droit au port d'une médaille et permettait ensuite de se retourner vers l'autorité militaire pour remplir un second dossier (= le dossier DIR de Vincennes) donnant droit au versement d'une solde.

Dans ces dossiers DIR de Caen on trouve différents types de documents, produits aussi bien sous l'Occupation (par les autorités allemandes ou/et Vichy) qu'ensuite par l'administration des Anciens combattants. Ils permettent de reconstituer les différentes étapes de la captivité ou du séjour en Allemagne de chaque personne. Concernant le parcours résistant, on trouve souvent les motifs d'arrestation d'un individu. Attention : ils nécessitent souvent un « décryptage », reflétant moins

Coll. Denise Cochet, DR



Carte de déporté résistant attribuée à Marcel Cochet.

l'activité principale du résistant que la volonté de ceux qui l'arrêtaient de le classer dans une catégorie juridique permettant de l'orienter vers tel type de sanction.

Au sujet des résistants arrêtés, de multiples recherches complémentaires peuvent être menées dans les archives des organismes de répression et des lieux de détention, allemands ou français. Une fiche présentant les différents centres d'archives concernés est accessible en ligne. Mais en ce qui concerne les parcours résistants individuels avant l'arrestation, qui sont notre objet principal ici, on se contentera de rappeler une précaution élémentaire : les procès-verbaux d'interrogatoires de police et de justice nécessitent toujours d'avoir la vision d'ensemble d'une affaire, au-delà de la personne concernée. Et, bien sûr, ils doivent être replacés dans le contexte où ils ont été extorqués et exigent de connaître les objectifs poursuivis par les policiers et les juges, et les moyens employés. ■

1. Liste disponible sur le site internet du SHD et sur le Musée de la Résistance en ligne <https://lc.cx/JTUN>.
2. Pour les résistants qui ont aussi appartenu à l'armée régulière, il peut être utile de consulter leurs états de service. Seuls les officiers ont un dossier individuel de carrière consultable au SHD à Vincennes, tandis que les soldats et sous-officiers n'ont qu'un « état signalétique des services », consigné dans les « registres matricules » conservés dans les Archives départementales.
3. Cf. Serge Barcellini, « La Résistance à travers le prisme de la carte CVR », in *La Résistance et les Français. Villes, centres et logiques de décision*, Cachan, IHTP-CNRS, 1995.
4. Voir la thèse de Jean-Marie Guillon (partie 3, chapitre 1 « Mesure globale de la Résistance »), en ligne sur le site www.var39-45.fr
5. Charlotte Capelle et Pascal Gallien, « La Résistance dans les fonds entrés par voie extraordinaire » in *Revue historique des armées* n°257, 2009, p.130-134.

Pour en savoir plus

Pour faciliter des recherches éventuelles, vous trouverez en ligne :

- Sur le site www.fondationresistance.org, la fiche technique « recherches familiales sur un parent résistant », téléchargeable avec tous les renseignements pratiques relatifs aux différents centres d'archives cités dans ce dossier.
- Sur le site www.museedelaresistanceenligne.org, des éléments complémentaires à ce dossier de *La Lettre de la Fondation* : bibliographie sélective, exemples de dossiers administratifs remplis par des résistants, fiche téléchargeable présentant les archives des organismes de répression et des lieux de détention des résistants.

Les logiques des dossiers administratifs personnels : Yvette Gouineau

Par Fabrice Bourrée

Professeur de lettres, Yvette Gouineau se livre à une résistance multiforme en région parisienne de 1940 à 1944 avant d'être arrêtée et déportée à Ravensbrück. À son retour, elle est décorée de la Médaille de la Résistance française avec rosette en 1946, de la Croix de Guerre en 1947, de la Légion d'honneur (chevalier en 1949, officier en 1965), homologuée comme membre du mouvement Résistance et du réseau Manipule, déportée résistante, titulaire de la carte CVR (1952)...

Des comptes rendus d'activités minutieux...

Les comptes rendus qu'elle écrit fin 1947 (demande de carte CVR, dossier d'homologation au sein du mouvement Résistance) sont très similaires, avec des détails qui se complètent. Voici le plus fourni⁽¹⁾ :

« 40. Diffusion des discours du Gal de Gaulle. Organisation d'une manifestation au cimetière des Gonards : dépôt d'une couronne avec ruban tricolore sur le monument aux morts anglais de 14-18 (et tous 11 nov. suivant).

Diffusion des papillons « De qui est-ce ? » répondant à une campagne de Paris-Soir. Époque de la polycopie.

41. Diffusion de Libé-nord, tracts, Valmy (avec M. Lacroix), La France continue. Propagande dans l'exercice du métier (lycée Racine). Renseignements avec colonel Hauet (groupe devenu depuis « Hauet-Vildé »). Machine à écrire.

42. Renseignements réseau « Manipule ». Évasions avec « Comète » (par Aimable, 7 rue Oudinot et Mme Laurentie). Volontaires de la Liberté (avec Alain - Guillemain). Résistance. Début de lutte contre déportation.

43. Mêmes mouvements + aide aux enfants juifs (quartier rues de Tourtille/Jouye-Rouve/ Lesage). Au sein du mouvement Résistance organisation de service de faux papiers, placement de réfractaires, d'aide locale aux divers camouflés au sein des groupes auxiliaires de Résistance. Jeunes de Résistance : création de groupes à l'Agro, aux Mines, dans plusieurs établissements de Versailles, à Sciences Po, etc. Liaison entre ces groupes et un maquis créé par Gotteland pour eux en Savoie puis au nom de Résistance avec différents autres maquis, Creuse (par Lettis), Normandie (Tigre...), etc. Liaison avec MNPGD, Défense de la France, etc. Diffusion des Éditions de Minuit et des Lettres Françaises avec G. Adam.

44. Fin de l'activité avec « Manipule » et « Résistance » dès janvier après différentes arrestations. Renseignements avec Cohors-Asturies (par Mahaut, Mme Tony-Robert). Affaire des évadés russes de Jouy. Travail technique au CAD avec Hamon et Farge. Organisation de comités locaux d'aide aux réfractaires dans les 20 arrondissements de Paris et plusieurs localités de Seine et Seine-et-Oise.

45. maquis gaulliste de Ravensbrück »⁽²⁾.

...liés à la personnalité d'Yvette Gouineau ?

Si son parcours est exceptionnellement riche, le type d'informations qu'elle donne (noms d'organisations justifiés par un nom de « contact », lieux précis) est représentatif de ce qu'on peut attendre, dans le meilleur des cas, des dossiers personnels : des activités précises, mais aussi des pistes pour reconstituer les relations tissées par le résistant et l'extension géographique de sa résistance. On dit bien « pistes » car les croisements en théorie possibles (= témoignages symétriques des « contacts » recensés) sont en pratique très souvent introuvables. D'autre part, tous les « comptes rendus détaillés d'activité » n'ont pas la minutie de celui-ci, dont l'auteur sera d'ailleurs un peu plus tard l'historienne du mouvement Résistance⁽³⁾...

Un exemple des logiques des dossiers d'homologation

Le parcours d'Yvette Gouineau est typique de la résistance parisienne : les opportunités y sont multiples dès 1940 pour des initiatives individuelles ou de groupuscules, puis pour des contacts entre organisations (par exemple via la diffusion de propagande). Cette réalité complexe rentre mal dans les cadres administratifs de l'homologation.

Ainsi, l'homologation privilégie la résistance organisée. Dans les formulaires, la mention « date d'entrée dans la Résistance » est suivie de la question : « Quel groupement ou réseau ». Bien que l'action d'Yvette Gouineau en 1940-41, faite d'une multitude de contacts simultanés mais sans intégration véritable à un groupe, ne s'y prête pas, elle se force à remplir artificiellement cette rubrique. Elle hésite d'ailleurs entre citer une des organisations dont elle a distribué le journal en 1941 (Libé-nord) et d'autres auxquelles elle a réellement appartenu à partir de 1942.

Par ailleurs, il est nécessaire de choisir une organisation principale pour faire homologuer ses services. Pour Yvette Gouineau, le réseau qu'elle choisit est Manipule mais, du coup, ses contacts avec d'autres réseaux dans les premiers mois de 1944 restent flous dans ses dossiers personnels. Elle-même cite Cohors-Asturies. Or, à son retour de déportation une fiche de la DGER la considère comme affiliée au réseau Turma-Vengeance, « depuis février 1944 » sur la foi d'un questionnaire rempli par le chef de ce réseau. On n'en saura pas plus car, quelques mois après, la DGER retrouve son affiliation antérieure à Manipule. Dès lors, la logique administrative aboutit à son homologation à Manipule du 1^{er} juillet 1942 jusqu'à son arrestation en juin 1944 alors qu'elle-même déclare avoir perdu le contact avec ce réseau début 1944 (ce qui est exact puisque le BCRA rompt toute relation avec Manipule suite au démantèlement du réseau et à l'arrestation de ses chefs en décembre 1943).

Enfin, la logique militaire de l'homologation apparaît dans la hiérarchie des organisations homologuées. Au sommet se trouvent les droits liés à l'homologation dans les réseaux, organisations réputées travailler directement au service d'un état-major militaire extérieur. Pour Yvette Gouineau, ses droits acquis par l'homologation à Manipule l'emportent donc sur ceux de l'homologation au mouvement Résistance, surtout qu'elle est considérée comme un agent « P2 » (= à plein temps) : les P2 ont les mêmes avantages que des militaires en opérations. Les formulaires précisent par ailleurs que le grade de « chargée de mission de 2^e classe », que lui a conféré la France libre dans Manipule, équivaut à celui de « lieutenant à titre factif ». ■

1. SHD 16 P 264771.

2. Yvette Gouineau désigne ainsi la résistance au sein du camp.

3. *Essai d'histoire du mouvement né autour du journal Résistance*, SEDES, 1951.



Fiche matriculaire à en tête des « Forces Françaises libres » d'Yvette Gouineau en tant qu'agent du réseau Manipule.

Ayant rempli aussi un dossier d'homologation RIF pour le mouvement Résistance, elle sera finalement homologuée dans les deux organisations ; mais dans les années 1950 l'administration réalisera que cette double homologation était non réglementaire, parce qu'on ne pouvait cumuler des droits dans ces deux catégories. Il lui sera alors enjoint de renvoyer son certificat relatif à Résistance, les avantages liés à l'homologation à un réseau étant supérieurs.

À la recherche d'un jeune résistant mort en déportation : Michel Guillerm

Par Fabrice Bourrée

De Michel Guillerm, nous savions seulement au début de notre enquête qu'il avait été incarcéré à la maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne) comme résistant et qu'il était décédé à Dachau à 20 ans. Les archives de l'Amicale des anciens résistants détenus à Eysses ⁽¹⁾ renfermaient des photos de lui prises en 1940 à La Rochelle et en 1942 à Grenoble, et une émouvante lettre de sa sœur écrite le 18 février 1944.

Premières recherches : Agen

Les archives pénitentiaires, conservées aux AD du Lot-et-Garonne, nous livrent de premières informations, tirées de son dossier individuel de détention à Eysses (940W58) : né le 22 juin 1924 à Ciboure (Basses-Pyrénées), fils de Michel Guillerm et Thérèse Guillon demeurant 1 rue Saint-Jean à La Rochelle (Charente-Maritime), condamné le 27 novembre 1943 par la section spéciale de la cour d'appel de Poitiers à cinq ans de prison et 1 200 francs d'amende, pour « destruction et dégradation d'objets d'utilité publique ; infractions commises en vue de favoriser le terrorisme », écroué à Eysses le 18 décembre 1943, matricule 2798. Un document du greffe du tribunal de Bayonne nous apprend que Michel Guillerm n'avait jamais fait l'objet de condamnation auparavant.

Le registre d'écrou de la prison d'Eysses (940W114), précise en outre la remise de Michel Guillerm aux autorités allemandes le 30 mai 1944.

Deuxième étape : Poitiers

La piste de la section spéciale de la cour d'appel de Poitiers nous conduit aux AD de la Vienne. Le dossier de la procédure contre Guillerm et d'autres co-accusés comporte plusieurs dizaines de pièces (cote 110W15 dossier n°43). La commission rogatoire le concernant, une notice individuelle de renseignements, un rapport du commissariat de police de La Rochelle après la Libération, son mandat de dépôt et la révision de sa condamnation (26 janvier 1945) nous apportent quelques informations complémentaires : il a été inculpé pour l'incendie d'un dépôt de charbon, un attentat sur la voie ferrée à Aytré et infraction à la loi du 5 juin 1943 (répression des activités communistes, anarchistes, terroristes ou subversives). Il a été incarcéré à la maison d'arrêt de Poitiers le 9 novembre 1943. L'enquête de moralité du commissaire de police de La Rochelle indique qu'il a fréquenté l'école Bonpland où il a obtenu le certificat d'études primaires, puis l'école technique de 1938 à 1940. Aux témoignages du directeur et des professeurs, c'était « un élève exemplaire, appliqué et intelligent. Il n'a jamais fait l'objet d'une remarque défavorable ».

Troisième étape : Vincennes

À Vincennes, son dossier l'homologuant comme résistant (cote 16 P 278785) contient son certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur, selon lequel il a appartenu au détachement Liberté des FTP de février à octobre 1943, a été arrêté le 1^{er} octobre 1943, interné à Poitiers puis à la centrale d'Eysses où il a pris part à la révolte des détenus, puis déporté au camp de Dachau où il est décédé le 31 janvier 1945.

La pièce la plus détaillée est sa demande d'homologation de grade FFI, remplie par sa mère et ses chefs dans la Résistance. Il en ressort que Guillerm a été requis comme travailleur civil à la Société aéro-maritime de l'Atlantique (SAMA) de 1941 au 1^{er} septembre 1942 à La Rochelle, puis a souscrit un engagement volontaire dans l'armée d'armistice. Affecté au 14^e groupe de transmission (Grenoble) puis le 16 novembre 1942 au 9^e groupe (Châteauroux), il est démobilisé cinq jours tard du fait de la dissolution de l'armée d'armistice. De nouveau requis à la SAMA en janvier 1943, il rejoint la Résistance au sein du détachement Liberté des Francs-tireurs et partisans français (FTPF), commandé par Émile Tixier. Son supérieur direct est un nommé Gauthier. Ses principales actions sont le sabotage de voies ferrées, la destruction de câbles téléphoniques, le transport d'armes, des missions de liaison et de renseignement. En octobre 1943, il est promu « sergent » (chef d'un groupe de 10 hommes) en octobre 1943. L'attestation de Jacques Plessis, ex-commandant départemental des FTPF de Charente-Maritime, qui certifie l'ensemble de ces faits, précise que Michel Guillerm a été arrêté « à la suite du déboulonnage de la voie ferrée La Rochelle - Paris dans la commune d'Aytré (Charente-Maritime) ».

Dernière étape : Caen

Au DAVCC de Caen, le dossier de déporté de Michel Guillerm donne une autre date d'arrestation (7 octobre 1943), plus fiable parce que tirée des archives de Vichy (demandes d'intervention auprès des autorités allemandes en faveur de certains détenus faites par la Délégation générale aux Territoires occupés, appelées parfois « papiers de Brinon »). Mais il varie pour les dates de décès : le 10 juin 1944 (certificat des autorités américaines citant censément les registres du camp de Dachau), le 31 décembre 1944 (certificat de décès de l'administration allemande du camp), le 31 janvier 1945 (acte de décès établi par le service d'état-civil de La Rochelle), le soir du 30 janvier 1945 (attestation d'un camarade de détention, Camille Lafargue, qui certifie l'avoir vu mourir au block des tuberculeux)...

C'est après sollicitation du Service international de recherches d'Arolsen que la date du 31 décembre 1944

© SHD, CR 16 P 278785



Portrait de Michel Guillerm.

Fiche pénale mentionnant l'arrivée à la centrale d'Eysses de Michel Guillerm le 19 décembre 1943. La « date de libération » est fictive.

pourra être confirmée, parce que présente sur plusieurs pièces (liste officielle des décès constatés à Dachau par le ministère des Anciens combattants, registres originaux du camp de Dachau, Schreibstubenkarte, etc.).

Les limites de la quête biographique

À ce stade, l'enquête sur Michel Guillerm ne peut que quitter le domaine strict de la biographie pour retracer une histoire collective. En l'occurrence celle de ce détachement Liberté, créé par Émile Tixier, un militant communiste travaillant à la SAMA et qui recruta notamment plusieurs de ses jeunes collègues. Le groupe fut démantelé à l'automne 1943 et une vingtaine de ses membres furent envoyés à Eysses ⁽²⁾. Ce qu'on discerne, ce sont les actions résistantes du groupe et la répression qui a frappé ses membres, mais les aspects les plus individuels de leur engagement sont très inégalement connus. Ainsi, pour Michel Guillerm, sauf hasard d'une découverte d'archives familiales, nous risquons de ne jamais rien connaître d'éléments aussi personnels que son sentiment à l'égard de Vichy et de la Résistance en 1941-1942 quand il était déjà à la SAMA (qui comme toute l'industrie aéronautique française travaillait en partie pour l'Allemagne), puis dans l'armée d'armistice. De même pour les motivations et les circonstances exactes de son entrée en résistance, ou pour l'influence de son chef, Émile Tixier, sur ses opinions politiques. ■

1. Déposées au Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne.
2. Cf. Jean Matifas, « Émile Tixier », CD-ROM *La Résistance en Charente-Maritime*, AERI, 2010.

Croiser les sources : le parcours de Pierre Sudreau Par Bruno Leroux



Formulaire « Déclarations » de la DGER rempli par Pierre Sudreau à son retour de déportation en mai 1945.

Les témoignages publiés tardivement par Pierre Sudreau ⁽¹⁾ repris et complétés dans une monographie sur le réseau Brutus ⁽²⁾ nous livrent les éléments suivants : né en 1919, élève-officier à l'École de l'Air en 1940, il est mobilisé dans l'armée d'armistice à la base aérienne d'Agen et y camoufle des armes dès l'automne 1940. En mai 1941, il rencontre André Boyer, un des créateurs du réseau de renseignement Brutus de la France libre, d'où l'on peut inférer qu'il commence à travailler pour Brutus avant sa démobilisation en avril 1942. À l'automne 1942, il est envoyé par Brutus en zone Nord où plusieurs antennes du réseau existent déjà. Il retrouve par hasard un ami, André Clavé, dont il fait un de ses trois adjoints, recrutant ensuite Pierre-François Bernard et Michel Bauer. En mai ou juin 1943, il devient le chef unique de Brutus en zone Nord ; est arrêté en novembre (comme ses adjoints et Boyer) et déporté à Buchenwald.

Les « papiers » Sudreau aux Archives nationales... et une première surprise

Ils renferment deux doubles de formulaires d'après-guerre (bulletin de renseignements d'activité FFC, demande d'attribution du titre de déporté résistant en 1950) où Sudreau revendique alors son appartenance à un « groupement Victoire » de juillet 1941 à avril 1942, et s'intitule « chef de région dans le sud-ouest » de Brutus avant mai 1943.

Un détour par la bibliographie sur le groupe Victoire se révèle frustrant ⁽³⁾ : elle signale sa création à Agen en 1941 autour de militaires d'un régiment d'infanterie, mais aucun lien avec la base aérienne n'est mentionné. Par ailleurs, ses activités sont floues

avant son rapprochement avec Brutus en 1942-43. Le groupe n'a d'ailleurs pas été homologué, ce qui, pour la période avant Brutus, pourrait correspondre à des actes anti-allemands mais restant dans le cadre de l'armée d'armistice, sans qu'ait été apportée la preuve qu'ils ont finalement été utiles à la cause alliée.

Deuxième étape : les dossiers administratifs remplis par Pierre Sudreau

Sudreau ne semble pas avoir rempli de dossier de CVR : il n'y en a pas de traces, ni dans les AD de ses lieux de résidence après la guerre (Paris et le Loir-et-Cher), ni dans ses papiers personnels. Peut-être a-t-il jugé cela inutile, au vu de ses services déjà reconnus (« agent P2 » d'un réseau, déporté résistant, Médaille de la Résistance française) ?

À Vincennes, son dossier de résistant (série 16 P) est laconique, donnant surtout ses fonctions et grades homologués et des dates de début et de fin d'activité dans Brutus. Le début est situé en juin 1942, avec quelques variations, Sudreau revendiquant « février » dans une demande relative aux séquelles physiques de sa déportation. L'absence d'allusion au groupe Victoire est ici logique : on ne peut faire homologuer des services résistants que dans un groupe lui-même homologué.

Toujours à Vincennes, les croisements possibles avec d'autres dossiers ne font qu'ajouter des questions. Dans celui du réseau Brutus (série 17 P), Sudreau est noté comme « chef de région nord », sans allusion à une fonction analogue antérieure dans le sud-ouest. Celui de Boyer, mort en déportation, ne contient bien sûr rien sur la rencontre Sudreau-Boyer de 1941. Morts eux aussi en déportation, Bernard et Bauer ont des services homologués dans Brutus tardifs (à partir de juin et octobre 1943), ce qui peut être postérieur à leur engagement concret réel, mais les formulaires remplis par leurs proches ne disent rien de plus. Enfin, le dossier de Clavé, déporté revenu, varie pour ses débuts d'activité dans Brutus selon que le formulaire est rempli par sa femme avant son retour de déportation (« début 1943 », selon elle) ou par lui-même plus tard (« avril 1943 »). Il est homologué à partir de mai 1943. Rien, en tout cas, qui remonte aussi tôt qu'à l'automne 1942.

Une nouvelle archive, qui change la perspective...

Fin 2015, de nouveaux dossiers sont rendus accessibles à Vincennes : ceux des agents de renseignement de la France libre (série 28 P). Celui de Sudreau contient ses premières « Déclarations » à son retour de déportation, dans un formulaire qu'il remplit pour la DGER le 15 mai 1945. Il est très détaillé – y compris sur les noms d'agents arrêtés et d'agents de l'ennemi – car la DGER piste les disparus et les traîtres.

Sudreau y décrit l'activité résistante de son petit groupe d'aspirants de 1940 à 1942 sur la base aérienne d'Agen : sabotage de matériel livré aux Allemands, camouflage d'armes et de dépôts d'essence. Il revendique sa liaison avec le groupe Victoire à partir de juin 1941 (sans plus de précision). Pour Brutus, il se dit recruté en septembre 1942 par Jean Hausseguy (qui le présente à Boyer). Jusqu'en avril 1943 il effectue « des liaisons pour le réseau Froment-Brutus », ajoutant qu'il a « surtout fait fonction d'agent de renseignement pour la région du Sud-Ouest ». Enfin, il déclare avoir rencontré André Clavé en juin 1943 pour le recruter, date que confirment les déclarations de Clavé dans son propre dossier (cote 28 P).

... et des conclusions assorties d'hypothèses

Ces déclarations de 1945, à l'évidence les plus fiables, montrent le véritable intérêt de ce type d'enquête. Au-delà de la maigreur des faits découverts, l'enjeu est de comprendre les raisons profondes de leurs contradictions avec les souvenirs publiés dans les années 1990. En fait, ceux de Pierre Sudreau sont bien plus un hommage au réseau Brutus et à ses camarades morts qu'un récit de « sa » résistance. Dans ce cadre, l'anticipation de sa rencontre avec Clavé en zone Nord (automne 42 au lieu de juin 43) n'est pas à interpréter comme une volonté d'exagérer ses propres fonctions à l'époque, d'autant qu'il a déjà pu effectuer des missions à Paris durant cette période. Elle a avant tout pour but plus ou moins conscient d'allonger la durée des maigres services homologués dans Brutus de ses trois adjoints.

Les critères de l'homologation d'après-guerre mettent en effet au sommet de la hiérarchie le travail au service d'un réseau de la France libre. Pierre Sudreau a dû les interioriser, ce qui pourrait également expliquer le passage de ses mémoires sur la période 1941-1942. Son action résistante avec ses camarades aspirants à la base aérienne d'Agen est à peine effleurée. En revanche, apparaît la mention de sa première rencontre avec Boyer en mai 1941, dont il dit bien qu'elle n'avait pas pour objet à l'origine la résistance ⁽⁴⁾, mais dont il sous-entend qu'elle a débouché sur son recrutement immédiat dans Brutus. Cette autre anticipation peut, là aussi, être interprétée comme une sorte de compensation à la non-reconnaissance de ses actions réelles qui, à cette période, se situaient encore dans le cadre de l'armée d'armistice. ■

1. *Au-delà de toutes les frontières* (1991), témoignage dans *André Clavé* (1998), *Pierre Sudreau* par Christiane Rimbaud (2004).

2. Jean-Marc Binot et Bernard Boyer, *Nom de code Brutus*, Fayard, 2007.

3. La plus approfondie pour Agen est le CD-Rom *La résistance dans le Lot-et-Garonne*, AERI, 2011.

4. Boyer, avocat, défendait un aviateur ayant tenté de fuir vers une possession britannique avec son appareil.



En région

Hommage à une figure de la Résistance de la Sarthe

Le vendredi 13 janvier dernier, au Mans, dans les salons de la Préfecture de la Sarthe **Andrée Dupont-Thiersault** dite «Dédée», résistante-déportée, a reçu les insignes de commandeur de la Légion d'honneur des mains de **Marie-Jo Chombart de Lauwe**, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Cette émouvante cérémonie s'est déroulée en présence de **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture et porte-parole du Gouvernement, de **Jean-Claude Boulard**, sénateur-maire du Mans, de la Préfète et de nombreuses autorités départementales et représentants du monde combattant.

Cette cérémonie s'est ensuite prolongée dans la petite localité Assé-le-Bois située à une trentaine de kilomètres du Mans où dans la nuit du 26 au 27 avril 1944, Andrée Dupont-Thiersault fut arrêtée. Agent de liaison du BOA nord-Sarthe, elle est déportée à 16 ans et demi au camp de Ravensbrück (matricule 43 129). Elle devra sa survie à Lise London.

On doit en partie au délégué **Jacques Chesnier**, qui n'a pas ménagé sa peine dans l'organisation de cet après-midi du souvenir marquée par une intense émotion.

En Charente

Michèle Soult, déléguée de l'association pour la Charente, a organisé du 23 janvier au 2 février à la mairie de Confolens une exposition intitulée «Le système concentrationnaire nazi». Cet événement est en parfaite résonance avec le thème retenu pour la session du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2016-2017: «La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi». Constituée de vingt panneaux, destinés principalement au public scolaire, cette exposition est accompagnée de plusieurs conférences et rencontres de témoins et historiens. Itinérante, sa présentation doit se poursuivre dans différentes villes du département jusqu'à la fin mars, touchant ainsi un large public.

Ce travail alliant Mémoire et Histoire rappelle le sort terrible connu par nombre de résistants français.

L'association des amis de la Fondation de la Résistance

Rencontres et dédicaces autour du livre résistant

Le samedi 3 décembre, dans les salons des Fondations de la Résistance et de la Déportation, se sont déroulées, pour la 13^e année consécutive, les traditionnelles Rencontres et dédicaces autour du livre résistant. Tout au long de l'après-midi, de nombreux visiteurs sont venus découvrir les derniers ouvrages parus sur la Résistance et rencontrer leurs auteurs.

Venant de sortir aux éditions Canopé, le livre *Enseigner la Résistance* a été présenté par ses deux co-directeurs: **Laurent Douzou**, professeur des universités et **Tristan Lecoq**, inspecteur général de l'Éducation nationale. Écrit par des historiens spécialistes de la Résistance, ce livre, qui a suscité un vif intérêt, offre aux enseignants et au public éclairé une synthèse actualisée des connaissances sur cette période clé de notre histoire.

Fidèle de ces rencontres **Fabrice Grenard**, auteur d'une biographie remarquée sur Georges Guingouin (prix Philippe Viannay 2014) dédicait son dernier ouvrage écrit avec **Jean-Pierre Azéma** *Les Français sous l'Occupation en 100 questions* (Tallandier). «100 questions sur la vie quotidienne des Français pendant les heures sombres de l'Occupation, loin des clichés et des stéréotypes, qui permettent de comprendre les souffrances, les engagements, et parfois les revirements des Français de ces années noires».

À ses côtés un jeune écrivain, **Yann Faster**, dédicait son ouvrage récent sur Guingouin (l'Atelier du Poisson Soluble) dont les illustrations en linogravures soulignent l'aspect héroïque et dramatique dans une approche à la fois intimiste et historique de ce héros de la Résistance.

Pierre Péan était présent avec son dernier livre consacré à Jean Moulin *Ultime mystère* (Albin Michel) où il évoque les sept dernières années de la vie de cette figure de la Résistance «à travers les yeux d'Antoinette Sachs, une artiste peintre qui joua un rôle dans la Résistance auprès de Jean Moulin. [...] Jean Moulin lui-même passionné de poésie, de peinture».

Pierrette Turlais, initiatrice et editrice (Artulis) d'un ouvrage original rassemblant un grand nombre de tracts et papillons clandestins diffusés sous l'Occupation, rappelait que «nés dans l'ombre, le danger, l'urgence, voués à l'éphémère, ils ont survécu» et que «leur persistance de sentinelles nous livre aujourd'hui une page d'histoire inédite».

Sébastien Albertelli à qui l'on doit *Les Services secrets du général de Gaulle*, (Perrin) présentait son dernier livre: *Histoire du sabotage, de la CGT à la Résistance* (Perrin) qui analyse «les mécanismes par lesquels une tactique syndicaliste est devenue une méthode destructrice censée destabiliser l'ennemi en temps de guerre».

Charles Onana dédicait quelques-uns de ses livres, en particulier celui publié aux éditions Duboiris, *Joséphine Baker contre Hitler. La star noire de la France* dans lequel il évoque un pan méconnu de sa vie: son engagement dès 1940 dans le contre-espionnage pour le compte du général de Gaulle.

Fidèles comme chaque année, **Dominique Minot**, **Frédéric Gasquet**, **Robert Bréchon**, **Alain**



Vincenot... étaient présents ainsi que les auteurs et dessinateurs d'albums de bandes dessinées comme **Jean Trolley**, **Baptiste Payen**...

Parmi tous les ouvrages illustrés et originaux présentés, on note en bonne place celui qui viennent de signer **Julie Baffet** et **Xavier Aumage**: *Mémoires d'objets Histoires de Résistants* (Ouest-France).

De belles rencontres avec des résistants ont contribué à la franche réussite de ce salon. Par exemple, celle avec Yvan Denys avec son livre de souvenirs *Lycéen résistant* (Signes et Balises). Élève au lycée Janson de Sailly à Paris, il participa à la manifestation du 11 novembre 1940, marquant ainsi son entrée au sein de la Résistance. ● **Jean Novosseloff**

Nos prochains rendez-vous

Jeudi 23 mars 2017

Dans les salons de la Mairie du 3^e arrondissement de Paris.

Printemps des poètes de la Résistance.

Mardi 30 mai 2017

Dans les Jardins du Luxembourg à Paris.

Hommage aux étudiants et lycéens résistants tués.

Adhésion:

Si vous voulez soutenir les activités de l'Association des Amis de la Fondation de la Résistance:

Cotisation 30 €

(incluant l'abonnement à *Résistance et Avenir*).

Association des Amis de la Fondation de la Résistance «Mémoire et Espoirs de la Résistance»

Place Marie-Madeleine Fourcade, 16-18, place Duplex, 75015 Paris

Courriel: memoresist@m-e-r.org

site internet: www.memoresist.org

Tél.: 01 45 66 92 32

Les Amis de la
Fondation de
la Résistance
MÉMOIRE ET ESPOIRS
DE LA RÉSISTANCE

Activités du département AERI

Dans les coulisses de l'exposition « La Résistance par les objets »



1- Le centrage de l'objet sur la «tournette» avant les prises de vue.

2 - L'acquisition des images sur ordinateur.

3 - L'intégration des images de l'objet dans l'exposition «La Résistance par les objets» du musée de la Résistance en ligne.

À la demande du Comité historique et pédagogique de la Fondation de la Résistance et grâce au soutien financier du Conseil régional Île-de-France, le Musée de la Résistance en ligne proposera d'ici la fin du premier trimestre 2017 une exposition virtuelle intitulée «la Résistance par les objets».

Pour mettre en valeur ces objets et leur donner une autre dimension que la 2D traditionnelle, divers effets leur ont été appliqués : animation sur un document, système de feuilletage (pageflip) et surtout la réalité virtuelle (VR) permettant de faire le tour de l'objet sur un même plan.

Après avoir défini une liste de 12 objets devant bénéficier de cette technologie de par leur intérêt historique ou artistique, Bruno Leroux et Fabrice Bourrée se sont rendus avec François Pignet et le photographe Denis Gliksman (société La grange numérique) au Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne les 28 et 29 septembre 2016. Parmi les objets sélectionnés figurent un poteau d'exécution de la maison centrale d'Eysses, des objets fabriqués dans les prisons et les camps d'internement et de concentration, une bombe magnétique artisanale reconstituée après-guerre par un saboteur...

L'installation technique

Les prises de vues sont réalisées avec un appareil photographique (Nikon D800 36 Mpx) équipé d'un objectif 105 mm (MacroNikkor), posé sur un pied. L'éclairage est constitué de plusieurs flashes de studio.

Les objets sont posés sur une «tournette», plateau tournant motorisé, inventé par Denis Gliksman il y a près de 20 ans (photo 1). En effet, ce photographe est l'un des pionniers du VR Objet depuis 1995 (inventé par Apple en 1993-1994).

L'appareil photographique est relié à un ordinateur (iMac Apple) pour que les images arrivent en temps réel à l'écran (grâce au logiciel Nikon «Camera Control Pro2») pour y être visualisées (avec ViewNX-i).

Deux jours de prise de vue

La lumière, l'exposition, le centrage, le cadrage, sont réglés précisément pour chaque objet :

- La lumière est définie selon l'effet recherché : mystère, découverte, effet artistique. L'objet tournant à 360°, lors de la consultation on peut privilégier certains aspects, un certain côté, une matière, un détail...
- L'exposition prend en compte le rendu de la matière en tenant compte du traitement appliqué en post-production et de la qualité de l'environnement fond blanc.
- Le centrage est optimisé à l'aide de lasers. Selon la forme de l'objet la stratégie de positionnement peut varier. En effet, le positionnement est important pour les objets faisant l'objet d'un système ouverture/fermeture telle que la bombe artisanale ; le centre du VR ne correspond pas au centre réel de l'objet afin d'éviter un effet d'ombre.
- Le cadrage va permettre d'optimiser l'affichage et la résolution nécessaire à l'obtention d'effet de zoom efficace.

Au lancement de la séquence, la «tournette» a une vitesse précise et constante. 36 fois par tour, elle déclenche l'appareil photographique et les flashes permettant l'acquisition automatique des images sur l'ordinateur (photo 2).

La post-production

Les images sont ensuite triées et optimisées (logiciel «Adobe-Lightroom») puis retouchées individuellement. Le montage de la séquence peut alors être réalisé (avec «Object-VR» de GardenGnom Software).

Les séquences sont affichées rapidement en haute résolution, aussi bien sur le petit écran d'un smartphone que sur un écran 4K, avec une qualité d'image adaptée, et un bon niveau de zoom (photo 3).

Utilisant le dernier langage de balisage pour internet (HTML 5) les séquences sont compatibles avec la plupart des technologies du moment (Mac Os, iOS, Windows et tablettes diverses).

Fabrice Bourrée

Vient de paraître

La présence de ces titres dans «vient de paraître» ne saurait constituer un conseil de lecture mais a pour but de tenir informé les abonnés de *La Lettre*, des derniers ouvrages que nous avons reçus au cours du semestre.

Un chemin vers la liberté sous l'Occupation. Du comité Varian Fry au débarquement en Méditerranée, Marseille-Provence 1940-1944.
Daniel Bénédict.

Texte présenté par Jean-Marie Guillon, professeur émérite des universités et Jean-Michel Guiraud, agrégé et docteur en histoire, président de l'association Varian Fry-France.

Éditions du Félin, collection Résistance. Liberté-Mémoire, 560 p., 29 €.

Mémoire d'objets. Histoire de Résistants.

Xavier Aumage et Julie Baffet.

Éditions Ouest-France, 96 p., 12,50 €.

Germaine Chesneau. Une grande dame. Des enfants juifs sauvés pendant la guerre.

Danielle Bertrand, Jean Sauvageon, Jacki Vinay.

ANACR. Comité de Romans-Bourg-de-Péage, 70 p., 10 € franco de port.

Pour se procurer cet ouvrage s'adresser à Jean Sauvageon (5, impasse André Chénier - 26100 Romans-sur-Isère en joignant un chèque à l'ordre de l'ANACR Romans-Bourg-de-Péage).

Des agents ordinaires. Le Réseau «Johnny».
1940-1943.

Emmanuel Couanault.

Préface de Christian Bougeard, professeur émérite d'histoire contemporaine, université de Bretagne occidentale (Brest).

Locus Solus, p., 18 €.

Paris. La Libération en marche.

Rallye et balade sur les pas de la 2^e DB.

Dominique Germond.

Introduction de Christine Levisse-Touzé, directrice du musée du général Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris et du musée Jean Moulin.

Les Nautes de Paris, 120 p., 19,80 €.

Le Comité parisien de la libération 1943-1945.

Charles Riondet.

Presses Universitaires de Rennes, 301 p., 22 €.

Les écoutes radio dans la Résistance française 1940-1945.

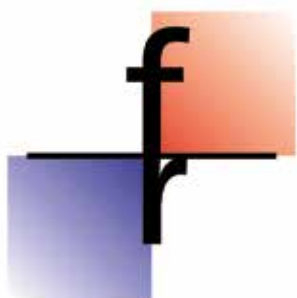
François Romon.

Préface de Laurent Douzou, Sciences Po Lyon et Institut universitaire de France. Nouveau monde éditions, 512 p., 26 €.

La Résistance.

Bénédicte Vergez-Chaignon.

Méti, collection Tout comprendre, 56 p., 4,90 €.



LA FONDATION DE LA RÉSISTANCE NE PERDURERA PAS SANS VOUS !

La Fondation de la Résistance a été créée grâce aux dons réunis par ses fondateurs pour constituer sa dotation initiale. Elle a ensuite bénéficié, au fil des ans, de dons et legs d'anciens résistants ou de leurs familles ainsi que d'associations de Résistance qui, en la rejoignant, lui ont fait l'apport de leurs biens.

De plus en plus, la Fondation de la Résistance ne peut mener à bien ses missions et engager de nouveaux projets que grâce au soutien de bienfaiteurs. Aussi, si vous souhaitez témoigner votre volonté de participation à la grande œuvre de travail historique et de formation civique qu'a engagée la Fondation, aidez-la par des dons destinés à favoriser ses actions ou à accroître son capital. En effet, ce sont les revenus du capital qui assurent la pérennité de son action.

Il existe quatre façons d'aider la Fondation de la Résistance : le don, la donation, le legs et l'assurance-vie.

LE DON

Vous pouvez donner :

- **des sommes d'argent**, en espèces, par chèque, ou par virement postal ;
- **des dons en nature**, titres de bourse, bijoux, objet précieux, tableaux, etc.

Remarque :

Il n'est pas nécessaire de recourir à un acte notarié pour faire don à la Fondation de la Résistance.

En ce qui concerne, par exemple, les titres de bourse, il vous suffit de donner ordre à votre banque, ou agent de change d'effectuer un ordre de mouvement au profit de la Fondation de la Résistance en indiquant l'ensemble de nos coordonnées.

Les avantages fiscaux :

- l'impôt sur le revenu :

Les dons faits à la Fondation de la Résistance sont déductibles des revenus imposables des particuliers. La réduction d'impôt est égale à 66 % du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20 % du revenu imposable.

- l'impôt sur les sociétés :

Les dons d'entreprises sont déductibles à hauteur de 60 % des versements pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire hors taxes.

- l'impôt sur la fortune (ISF)

Dans la limite globale annuelle de 50 000 €, vous pouvez déduire 75 % des versements effectués, en numéraire ou par dons en pleine propriété de titres de sociétés cotés, au profit de la Fondation de la Résistance.

Cette réduction s'applique aux versements réalisés jusqu'à la date limite de dépôt de la déclaration ISF. Elle ne peut pas se cumuler au titre de la même année, avec celle prévue à l'impôt sur le revenu.

LA DONATION

Vous souhaitez, de votre vivant, donner à la Fondation de la Résistance un bien important comme un bien immobilier, un objet de grande valeur ou une somme importante. Il vous faut obligatoirement faire enregistrer la donation par un notaire.

Vous pouvez alors faire trois types de donations :

- une donation en pleine propriété.

Vous donnez alors votre bien de façon irrévocable et absolue.

- une donation en nue propriété.

Vous donnez votre bien, mais vous en avez la jouissance jusqu'à la fin de votre vie. Par exemple, vous faite don de votre maison en stipulant que vous continuerez à l'habiter jusqu'à votre décès.

- une donation en indivision ou en multipropriété.

Vous pouvez donner la quotité d'un bien que vous possédez en indivision. Par exemple, vous êtes propriétaire d'une partie d'un domaine agricole, vous pouvez choisir de donner votre part à la Fondation de la Résistance.

Remarque :

Une donation se fait obligatoirement par un acte notarié ; vous ne pouvez donc faire une donation à la Fondation de la Résistance sur papier libre. Votre notaire rédigera l'acte avec vous et l'authentifiera. Nous vous rappelons que la donation est un acte important, puisqu'il est irrévocable. La Fondation de la Résistance étant reconnue d'utilité publique, les donations sont totalement exonérées de droits de mutation, la Fondation prenant le plus souvent en charge les frais de notaire.

LE LEGS

En effectuant un legs au profit de la Fondation de la Résistance, vous assurerez votre soutien à l'œuvre de la Résistance.

Il existe quatre types de legs :

- **le legs universel**. Il porte sur la totalité du patrimoine disponible, en dehors de la part des héritiers réservataires.

- **le legs universel conjoint**. Il consiste à instituer plusieurs légataires universels, sans désignation de part.

- **le legs à titre universel**. Il porte sur une quotité ou partie du patrimoine, ou une catégorie de biens : tout le mobilier, ou tous les immeubles.

- **le legs à titre particulier**. Il porte sur un bien identifié ou identifiable, souvent une somme d'argent déterminée, une maison, un mobilier particulier.

Remarque :

Contrairement à la donation, le legs testamentaire n'est pas irrévocable. Vous pouvez, à tout moment, modifier votre testament. Prenez bien soin de préciser que le dernier testament en date annule toute disposition antérieure. Votre notaire saura vous conseiller au mieux.

Les legs bénéficient du régime privilégié en faveur des fondations d'utilité publique. Ils sont exonérés de droits (article 795 CGI), ils reviennent donc en totalité à la Fondation de la Résistance sans aucun prélèvement de l'État.

L'ASSURANCE-VIE

Souscrire un contrat d'assurance-vie est une des formules très efficace pour soutenir la Fondation de la Résistance. Il est possible de souscrire un contrat d'assurance-vie auprès de son assureur, de son banquier, de sa Caisse d'Épargne ou de la banque postale. En désignant comme bénéficiaire la Fondation de la Résistance, vous lui apportez une aide déterminante pour accomplir ses missions.

Jacques Vistel (1940-2017)

Un homme épris de culture au service de l'État et de la Fondation de la Résistance

Né le 20 janvier 1940 à Sainte-Colombe (Rhône), Jacques Vistel fait ses études au lycée Ampère à Lyon puis à la faculté de droit et de lettres de Paris. Licencié en droit, diplômé de l'École des Hautes études commerciales (HEC), il entre à l'École Nationale d'Administration (promotion Montesquieu 1964-1966). À la sortie de l'ENA, son parcours est dominé par l'idée du service de l'État. Pendant quarante ans, il partagera sa carrière de haut fonctionnaire entre le Conseil d'État et le monde de la Culture et de la Communication.

Un grand commis de l'État

Conseiller technique au cabinet de Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture (1974-1976), Jacques Vistel devient directeur-adjoint des musées de France (1978-1982) puis président de la société nationale de radio-télévision française d'Outre-Mer (RFO) en 1986. Conseiller d'État depuis 1987, il est président du Musée Rodin (1993-2000). Il est alors nommé directeur du cabinet de Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication de 2000 à 2002. En parallèle, il dirige la mission de préfiguration de la Fondation Alberto et Annette Giacometti dont il devient le premier président de 2003 à 2011. Il est également président de l'Opéra national de Lyon (2006-2015) et du Centre culturel international de Cerisy-la-Salle (Manche) qui accueille des colloques internationaux de haut niveau.

Fidèle au souvenir de son père Alban Vistel, chef régional des Mouvements Unis de la Résistance (MUR) et compagnon de la Libération, Jacques Vistel rejoint la Fondation de la Résistance dès sa création après avoir été le premier président de Mémoire et Espoirs de la Résistance. Membre du conseil d'administration depuis 1998, vice-président en 2002, il est élu président de la Fondation de la Résistance en juin 2009 à la suite du retrait de Pierre Sudreau. Il occupera cette fonction jusqu'en juin 2016. Cette transition voulue par le conseil d'administration était hautement symbolique puisque désormais, la direction de la Fondation est assurée par la génération de non résistants.

En 2009, il confiait son goût pour l'histoire de la Résistance qu'il considérait comme « une période clé de notre Histoire à l'instar de la Révolution. Ces périodes où sont en cause des valeurs et des engagements et au cours desquelles, dans le combat des idées, se dessine le destin ultérieur de la France. C'est pourquoi, depuis longtemps, je m'intéresse à la Résistance, à son histoire, à ce qu'elle représente et à la pérennité de son message. »⁽¹⁾

Aussi, avant même d'être élu Président, il avait tenu à intervenir au colloque « Faire l'Histoire de la Résistance » qui s'était tenu à Lyon en 2008. Il assista ensuite aux autres colloques

universitaires organisés par la Fondation et participa assidûment à la commission chargée d'attribuer des bourses de recherche aux jeunes historiens.

Une passion : la Culture

Sa parfaite connaissance des arcanes du ministère de la Culture lui a permis de suivre de près certaines initiatives de la Fondation : la campagne nationale de sauvegarde des archives privées, le soutien des musées consacrés à la Résistance par leur mise en réseau et leur professionnalisation grâce aux séminaires de formation organisés en partenariat avec l'Institut national du Patrimoine, l'accord conclu avec la Bibliothèque nationale de France sur la numérisation et la mise en ligne de la presse clandestine.

Conscient de l'importance de la pédagogie dans la diffusion de la connaissance de la Résistance, il était fidèle aux « Rendez-vous de l'Histoire » à Blois, festival d'histoire qui attire chaque année plusieurs dizaines de milliers d'enseignants et d'historiens. Il participait à ce titre au débat proposé par la Fondation en lien avec l'actualité éditoriale sur la Résistance.

La promotion des valeurs de la Résistance

Sous son mandat de Président de la Fondation, il fit en sorte que celle-ci garde un rôle moteur dans la promotion du Concours national de la Résistance et de la Déportation. Il œuvra pour qu'en 2010, à Paris, la Fondation organise avec le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) une journée d'étude intitulée : « Les extrêmes droites en Europe : le retour ? »

Soucieux de maintenir la fraternité et la mémoire de la Résistance, il était très attaché aux journées annuelles de la Fondation de la Résistance. Elles offraient aux résistants l'occasion de rencontres avec les jeunes autour d'une découverte de l'histoire de la Résistance locale grâce à des visites guidées de hauts lieux de mémoire, ponctuées par des cérémonies commémoratives. Jacques Vistel a tenu à être présent à toutes les journées annuelles organisées durant son mandat de président. On se souvient de celles qui se sont déroulées dans l'Ain (octobre 2009), dans l'Aude (octobre 2010), dans la Nièvre (octobre 2011), dans le Nord-Pas-de-Calais (novembre 2012).

En 2013, le vingtième anniversaire de la Fondation, marqué notamment par un grand concert en l'église Saint-Louis de l'Hôtel national des Invalides, fut l'occasion de promouvoir le bilan de toutes les actions menées depuis l'origine tant en matière historique ou pédagogique que de défense des valeurs de la Résistance. La



Le 24 juin 2015, dans la salle des fêtes du palais de l'Élysée à Paris, Jacques Vistel, alors président de la Fondation de la Résistance, reçoit les insignes de commandeur de la Légion d'honneur des mains du Président de la République française François Hollande.

reconnaissance de la légitimité ainsi acquise par la Fondation se concrétisa l'année suivante : son expérience de serviteur de l'État et son rôle à la tête de la Fondation de la Résistance le firent désigner pour présider le comité d'éthique de la mission interministérielle du 70^e anniversaire de la Libération de la France qui avec le comité scientifique était chargé de participer à la définition et à la mise en œuvre des programmes commémoratifs.

Ses compétences de serviteur de l'État, sa passion pour tout ce qui touchait à la Culture et ses grandes qualités humaines, ont été reconnues par la République française qui lui conféra par trois fois le grade de commandeur dans plusieurs ordres prestigieux. Il était en effet commandeur de la Légion d'honneur, insignes qu'il reçut en 2015 des mains mêmes du Président de la République François Hollande, mais aussi commandeur de l'ordre national du Mérite et de l'ordre des Arts et Lettres.

Président d'honneur de la Fondation de la Résistance, Jacques Vistel s'est éteint le 14 janvier dernier. Le jeudi 23 février, en l'église Saint-François Xavier (Paris VII^e) un hommage réunissait sa famille, ses proches et ses amis. Deux d'entre eux, Catherine Tasca et Antoine de Tarlé ont évoqué en ces circonstances son parcours et sa personnalité. Antoine de Tarlé, son camarade au lycée Ampère de Lyon et à HEC, rappela ainsi les traits saillants de son caractère qui se manifestaient déjà lors de ces années de formation. Son absolue discrétion, son intérêt pour la chose publique, sa capacité d'indignation face à la Guerre d'Algérie. Concluant son hommage il s'adressa à l'assistance en l'enjoignant à « veiller au respect des valeurs que Jacques Vistel défendait toute sa vie ». ●

Frantz Malassis

1. Cf. *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 58, septembre 2009, p. 16